

SITOM INFO JUIN 2021

LE SAVIEZ-VOUS ?

Collecte du polystyrène en déchetterie

La société Serned, en collaboration avec le SITOM Sud Rhône, expérimente la collecte du polystyrène et de la laine de verre en haut de quai de la déchetterie de Ternay dans un premier temps. Ces matériaux seront collectés dans une cuve rigide d'1 m³, couverte pour éviter les envols. Si l'expérience est concluante elle sera développée sur d'autres déchetteries gérées par Serned !

Retour sur 6 mois de fonctionnement de la déchetterie de ST Laurent

La nouvelle déchetterie située à Saint Laurent D'Agnay fonctionne bien. Le principe de la déchetterie à plat donne satisfaction aux habitants grâce à sa facilité d'utilisation comme en témoigne un habitant de Saint Laurent D'Agnay adressant un courriel au SITOM Sud Rhône :

« Habitant St Laurent j'utilise pour la 3 -ème fois cette plate-forme et je tenais à vous féliciter pour la réalisation, la fonctionnalité de cet ouvrage, ainsi que l'accueil et la propreté de l'ensemble. »

Bernard

L'entrée sur la déchetterie est automatique. Les usagers doivent s'inscrire préalablement sur la plateforme <https://dechetteries-sitomsudrhone.horanet.com/> en fournissant un justificatif de domicile de moins de 6 mois et la carte grise du véhicule léger. Il peut arriver quelques fois que la barrière ne s'ouvre pas lorsqu'un utilisateur inscrit se positionne mal devant la caméra de lecture de plaques. En effet, il faut faire attention que le véhicule soit bien positionné face à la caméra. Le véhicule doit s'arrêter au STOP. Si le problème persiste, le SITOM demande aux usagers qu'ils contactent le 04.72.31.90.76.

Déchetterie de SSO

Une nouvelle déchetterie à Saint Symphorien D'Ozon est en cours de construction. Ouverture prévisionnelle prévue début juillet 2021, elle fonctionnera de la même manière que celle de Saint Laurent D'Agnay. C'est une nouvelle génération de déchetterie à plat. Les usagers déposeront leurs déchets verts au sol dans des alvéoles,

les autres déchets (cartons, ferraille, encombrants, bois) dans des bennes compactrices, ou dans des élévateurs automatiques (gravats, meubles) ...

Cette nouvelle déchetterie apportera un service amélioré aux usagers de la CCPO. Grâce à la facilité des vidages, ce système sécurisé permet également une fluidité des passages.

La déchetterie sera également équipée d'un lecteur de plaques minéralogiques : fini le badge sur cette déchetterie. Les usagers devront s'inscrire sur la plateforme internet : <https://dechetteries-sitomsudrhone.horanet.com/> afin d'enregistrer leurs véhicules légers et les véhicules utilitaires de moins de 2.75 tonnes (PTAC). Le système de lecture des plaques d'immatriculation enregistrées permet l'ouverture automatique de la barrière.

Ce système d'ouverture rend le gardien de la déchetterie plus disponible pour orienter les habitants vers les bennes afin de déposer leurs déchets.

Qui sommes-nous ?

Nous étions 126, dans les conteneurs des déchetteries de Ternay, Brignais, et Saint Laurent D'Agny.

Nous avons été déposés pendant tout le mois de Mars.

Réponse :

Les 126 luminaires déposés par les habitants du SITOM en vue de leur réemploi par l'institut médico-professionnel de Mornant (IMPRO).

Belle réussite en faveur de la réduction des déchets !

Collecte en déchetterie

L'institut médico-professionnel de Mornant (IMPRO) a récupéré 20 petits meubles en déchetterie durant les mois d'avril et de mai. Merci pour votre participation !

Nouvelles REP

De nouvelles REP devraient voir le jour prochainement. Pour rappel, le principe de responsabilité élargie du producteur (REP), selon lequel les producteurs, personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. C'est le Ministère de la transition écologique qui a présenté un projet de décret ayant pour objectif de développer les REP suivantes :

- La filière D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) devrait voir arriver une nouvelle catégorie de déchets à gérer et à recycler :

- Les équipements de « mobilité douce » comme les vélos à assistance électrique, les trottinettes électriques...
- Les articles de sport et de loisirs devraient rejoindre l'éco-organisme Ecologic. Cette filière prendra en charge directement ces déchets pour les faire traiter.
- L'éco-organisme Eco-mobilier devrait quant à lui récupérer la filière des jouets et des articles de bricolage et de jardin.

Un nouveau composteur i-tech

Un entrepreneur de la CCVG a mis au point un composteur i-tech permettant de produire du compost de manière simple et ludique. Son design personnalisable (voir photo ci-dessous) lui permet de s'intégrer dans son environnement. L'apport de biodéchets et de broyats justifie un compostage sans odeur. Si ce nouveau composteur i-tech vous intéresse, rendez-vous sur le site internet <https://www.natyw.fr/> ou vous pouvez contacter le créateur Benoît Mahaut par mail : b.mahaut@natyw.fr

